

Gabriel DESHAYES
Au Père Lamarche à Rome
Crosnier II – 57

objet : La fondation de plusieurs Congrégations
8 janvier 1837

De Toulon, le Père écrit à son "homme d'affaires" de Rome, le R.P. Lamarche, dominicain, pour l'approbation des Règles des Pères et Sœurs du Père de Montfort... Il en profite pour parler de ses différentes fondations.

Toulon, 8 janvier 1837

Mon très Révérend Père,

J'ai reçu la lettre dans laquelle vous me parliez de l'approbation des Règles des Missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse. Mais, vous savez que l'appétit vient en mangeant. Il faut donc que je vous découvre aujourd'hui le projet que j'ai formé.

Frères de Ploërmel

La Providence m'avait inspiré la pensée d'établir une Congrégation de Frères pour les petites villes et les campagnes qui ne peuvent avoir des Frères des Écoles Chrétiennes. Je m'entendis pour cela avec le Supérieur général de ces derniers (qui avaient) un établissement dans la petite ville d'Auray dont j'étais le curé. Le Bon Dieu répandit sa bénédiction sur cette œuvre naissante. Elle avait déjà un bon nombre de maisons, lorsque je fus appelé à la Supériorité des Missionnaires et des Filles de la Sagesse. La difficulté de conduire en même temps trois congrégations me détermina à chercher quelqu'un qui se chargeât des Frères de Bretagne. Et voici comment se terminèrent (les négociations)

J'avais fondé dans le diocèse de Saint-Brieuc plusieurs établissements, à la demande de M. de la Mennais, - le frère de l'auteur, mais qui n'en professait pas la doctrine – il était le premier grand vicaire pendant la vacance du siège. Je crus qu'il entraînerait parfaitement dans mes vues et dans l'esprit de la petite Société. C'est pourquoi je le priai d'en vouloir bien prendre le gouvernement, qu'il accepta, à condition que nous travaillerions tous les deux de concert.

Je fis approuver ces Frères sous nos deux noms, par le Roi. Tous les ans, et même plus souvent, quand il en est besoin, nous nous réunissons pour traiter de leurs intérêts et pour leur donner à tous la retraite annuelle dans la maison principale. Cependant, comme depuis longtemps (1821), M. de la Mennais s'en occupe beaucoup plus que moi, on les appelle Frères de M. de la Mennais. Or, des personnes très distinguées m'ont assuré qu'ils ne seraient pas approuvés à Rome sous ce nom. Et comme je désire qu'ils jouissent de cette faveur, je la demanderai pour eux, sous le nom de Frères de l'Instruction Chrétienne pour la Bretagne. S'il y a quelque espoir de réussir, veuillez m'en donner avis.

Frères de Saint-Gabriel

En quittant la Bretagne pour venir à Saint-Laurent, il me vint dans la pensée qu'une Congrégation de ce genre pourrait également faire du bien dans la Vendée, où on professe les mêmes principes religieux. C'est pourquoi, avec quelques Frères de Bretagne que j'avais emmenés, j'en formai une autre (congrégation) sur le même modèle. Je n'ai point été trompé dans mes espérances. Elle est approuvée par ordonnance du Roi depuis assez longtemps (1823) et possède maintenant plus de quarante établissements. Le noviciat, bien que moins nombreux que je ne désirerais, est néanmoins assez florissant. De toutes parts on me demande des Frères (de St Gabriel). Et dans ce moment, j'en conduis à Mgr l'évêque de Digne qui me pressait depuis longtemps. Nous avons l'intention de former dans son diocèse un noviciat qui pourra, si le Bon Dieu nous aide, fournir des instituteurs pour ce pays et pour la Provence.

Sœurs de Saint-Gildas

En sentant les besoins des jeunes gens, je ne crus pas devoir oublier l'éducation des jeunes personnes des petites villes et des campagnes. Je fis former pour ma paroisse natale, une fille plein de piété et de capacité. Aussi le bien qu'elle opérait ne manqua point de lui attirer bientôt des compagnes qui se remplirent de son esprit. La Providence vint à leur secours d'une manière extraordinaire.

Des âmes bienfaisantes me fournirent les moyens de leur bâtir une maison qui fut en peu de temps trop petite pour leur nombre ; et je fus obligé de disperser le noviciat dans trois différents lieux (Beignon, Torfou et Pontchâteau)

Sur ces entrefaites, une maison très vaste et très commode (à St-Gildas) se présenta à vendre. Je n'avais aucun fonds pour faire cet achat dispendieux, auquel se joignait un bel et vaste enclos; J'étais pressé fortement par Mgr l'évêque de Nantes, le curé du lieu et beaucoup d'ecclésiastiques. Sur cela la vente fut arrêtée, mais à condition que l'acte ne serait dressé que dans trois mois.

C'est ici que je ne puis me lasser d'admirer la conduite de Dieu. Des personnes charitables vinrent encore à mon secours : au jour marqué, je comptais 56 000 F pour l'achat. Cette acquisition, avec les réparations que nous y avons faites, vaut aujourd'hui au moins 150 000 F. Le chef-lieu de la Congrégation y est fixé. Le nombre des habitantes de la maison, Sœurs et Novices, se monte habituellement à plus de cent ; et les établissements à plus de trente.

J'ai été seul chargé de cette congrégation, et je cherchais de l'aide. Je m'adressai à Mgr de Nantes dans le diocèse où se trouve la maison-mère. Je lui représentai que cette communauté prenait un accroissement qui me mettait dans l'impossibilité de la gouverner seul, avec mes autres occupations. Il me proposa M. l'abbé Angebault, dont je connaissais le bon esprit, la piété et les talents. Celui-ci accepta la charge et le titre de Supérieur à condition que, me conformant à son désir et à celui des Sœurs, je conservasse les titres de Supérieur général et de fondateur. Depuis cette époque nous gouvernons de concert. M. Angebault s'en occupe beaucoup plus que moi : ce dont je m'applaudis tous les jours.

Je voudrai aussi leur approbation de Rome (pour les sœurs). Elles ont celle du Gouvernement depuis 1836.

Les Frères du Saint-Esprit

Enfin, terminons. J'ai aussi environ quarante Frères (du St Esprit) qui ont une Règle et font des vœux. Ils s'occupent des travaux à Saint-Laurent (dans les deux communautés) tels que menuiserie, forge, boulangerie, jardinage etc.... Je sais qu'il serait inconvenant de demander pour eux une approbation. Mais ne serait-il pas possible d'obtenir pour eux quelques faveurs, pour les encourager dans leurs pénibles travaux ?

Veillez, sil vous plait, me dire ce que vous pensez de chacun de ces articles. S'il est possible d'obtenir l'approbation, je vous ferai passer les règles de chacune de ces congrégations, en vous priant de me dire s'il est à propos d'avoir un Bref pour chacune d'elles ou de les comprendre toutes les trois.

..... Il faut bien compter sur vos bontés pour vous charger de tant d'affaires. Recevez l'assurance du profond respect et de la reconnaissance de votre dévoué serviteur

DESHAYES